Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20261022-2026_54_BUREAU-DE

-DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 21
Votants : 19
Présents : 15
Absents représentés : 4

Date de la convocation : 16 octobre 2026
Date d'affichage : 16 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt deux octobre, à quatorze heures trente, les membres du Bureau Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la salle de réunion du siège social « Parc d'Activités Coglais Saint Eustache » St Etienne en Coglès – 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE.

Etaient présents :
Monsieur Pascal HERVE, Monsieur Thomas JANVIER, Monsieur Rodolphe HAMEAU, M. Bertrand MALLET, Madame Virginie ELSHOUT, Monsieur Gaétan DUBREIL-JARDIN, Monsieur Guy LE GONIDEC, Monsieur Olivier SOURDIN, M. David RETORE, Monsieur Olivier GAIGNE, Madame Huguette GARNIER, Madame Morgane BOULIERE, Madame Delphine LEMOINE, Madame Ferrnande-Raymonde LOHIER, Monsieur Christian NGUYEN,

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Loic BATTAIS représenté par Madame Ferrnande-Raymonde LOHIER, M. Laurent BOURDIN représenté par Madame Morgane BOULIERE, Monsieur Loeiz RAPINEL représenté par Madame Huguette GARNIER, Monsieur Pascal REGNAULT représenté par Madame Virginie ELSHOUT.

Absente excusée : Madame Laetitia MEIGNAN, Monsieur Aymar DE GOUVION SAINT CYR,

Formant la majorité des membres en exercice.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_54_BUREAU_7.5_020 : PASS COMMERCE ET ARTISANAT – Attribution de subventions

En l'absence de Monsieur Aymar DE GOUVION SAINT CYR, Vice-président en charge du développement économique, Monsieur le Président présente le rapport suivant :

Vu la délibération n°2023/119/020 du Conseil communautaire en date du 30 mai 2023 approuvant les termes de la convention de partenariat relative aux politiques de développement économique 2023-2028 avec le Conseil régional de Bretagne ;

Vu la convention de partenariat entre le Conseil régional de Bretagne et Couesnon Marches de Bretagne relative aux politiques de développement économique 2023 – 2028 en date du 10 août 2023 ;

Il est proposé d'attribuer une aide au titre du dispositif PASS COMMERCE ET ARTISANAT aux entreprises suivantes :

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20261022-2026_54_BUREAU-DE

Nom de l'entreprise	Adresse du projet	C/A	Activités	Nature des projets	Nature des investissements	Montant travaux éligibles	Montant de l'aide	Part CMB (50%)	Part Région (50%)
UN INSTANT BEAUTÉ	4 Rue Joseph Tronchot 35460 Maen Roch	Commerce	Institut de beauté	Développement	Investissements immobiliers, matériels et équipements	18 814,00 €	5 644,20 €	2 822,10 €	2 822,10 €
TOTAL						**18 814,00 €**	**5 644,20 €**	**2 822,10 €**	**2 822,10 €**

Budget PASS CA 2026	**77 000 €**
Montant total des aides PASS CA votées 2026 suite à l'adoption de ce dossier	26 706,74 €
Montant total financé par CMB (50 %)	13 353,37 €
Montant total financé par la Région (50 %)	13 353,37 €
Montant restant 2026	50 293,26 €

Une convention d'attribution de l'aide sera établie avec chacune des entreprises bénéficiaires.

Monsieur le Président propose :

- **D'approuver le versement d'une subvention à l'établissement désigné ci-dessus, conformément aux conditions du dispositif PASS COMMERCE ET ARTISANAT ;**

- **D'autoriser Monsieur le Président ou le Vice-président à signer tous documents afférents.**

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur le Président, telle que présentée ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
PASCAL HERVE